

DECISION DU PRESIDENT

DP2021MP61

OBJET : Attribution des accords-cadre pour les prestations de déneigement des voiries et équipements communautaires – Lots n°1 à 14

Contexte :

Une procédure adaptée ouverte a été lancée, en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, relative aux prestations de services pour le déneigement des voiries et équipements communautaires.

Les contrats seront passés sous la forme d'accords-cadre mono-attributaires exécutés par l'émission de bons de commande sur la base de prix unitaires, avec un montant minimum et un montant maximum pour chacun des lots.

La consultation comprenait 14 lots :

Cat°	N° Site	Site	Commune	N° Lot	Intitulé	
Voiries Communautaires	1	Centre Commercial SUD	Briançon	1	Déneigement mécanique	
	2	ZA de la Tour	Villard St-Pancrace	2	Déneigement mécanique	
	3	ZA de Pont la Lame	Puy St-André	3	Déneigement mécanique	
4	Hangar OM	Puy Saint-André	Déneigement mécanique			
16	Aire d'accueil des gens du voyage	Puy Saint-André	Déneigement mécanique			
Equipements Communautaires	5	Crèche des petites boucles	Briançon	4	Déneigement mécanique	
	6	Crèche de la Guisane	Saint-Chaffrey	5	Déneigement mécanique	
	7	Déchetterie et fourrière automobile de Clot Jouffrey	Saint-Chaffrey		Déneigement mécanique	
	8	Quai de Transfert des ordures ménagères	Villard Saint-Pancrace	6	Déneigement mécanique	
	9	Déchetterie de Fontchristiane	Briançon	7	Déneigement mécanique	
	10	Déchetterie de la Clarée	Val des Prés	8	Déneigement mécanique	
	11	Déchetterie de la Guisane	Monetier les bains	9	Déneigement mécanique	
	12	Déchetterie de la Haute-Romanche	La Grave	10	Déneigement mécanique	
	Equipements Communautaires	5	Crèche des petites boucles	Briançon	11	Déneigement manuel
		13	Résidences des travailleurs saisonniers	Briançon		Déneigement manuel
8		Crèche de la Guisane	Saint-Chaffrey	12	Déneigement manuel	
14		Pépinière d'entreprises	Briançon	13	Déneigement manuel	
15		CEAB, MJC	Briançon	14	Déneigement manuel	

Tous les lots ont fait l'objet d'une offre.

Ceci exposé

Monsieur Le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,

AR Prefecture
005-240500439-20211108-DP2021MP61-DE
Préfecture de l'Ariège
Publié le 08/11/2021
Article L5211-10 ;
Publié le 08/11/2021

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-1 et L2122-1;

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06.25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière d'entretien et gestion de zones d'activité ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juillet 2020 donnant délégation au Président, pour prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de fournitures et de services dans la limite du montant maximal fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer les accords cadre à bons de commande mono-attributaires renouvelables une fois (durée totale 24 mois) pour les prestations de déneigement des voiries et équipements communautaires aux entreprises suivantes :

N° Lot	Montant HT Min Période initiale	Montant HT Max Période initiale	Entreprises attributaires
1	2 000 €	15 000 €	SARL COLOMBAN 05100 Villard St Pancrace
2	800 €	5 000 €	SARL COLOMBAN 05100 Villard St Pancrace
3	1 500 €	8 000 €	SARL COLOMBAN 05100 Villard St Pancrace
4	1 200 €	9 000 €	SAS ALLAMANNO 05120 L'Argentière la Bessée
5	1 200 €	8 000 €	SARL PUY FRERES 05330 St Chaffrey
6	1 500 €	6 000 €	SAS ALLAMANNO 05120 L'Argentière la Bessée
7	1 000 €	5 000 €	SARL COLOMBAN 05100 Villard St Pancrace
8	300 €	2 500 €	Alpes Assainissement 05310 Tallard
9	800 €	4 000€	SARL GUGLIELMETTI 05220 Monetier les bains
10	500 €	6 000 €	STGM (Sté de Travaux La Grave La Meije 05320 La Grave
11	500 €	5 000 €	Association Environnement & Solidarité 05100 Briançon
12	500 €	5 000€	Association Environnement & Solidarité 05100 Briançon
13	500 €	4 000 €	Association Environnement & Solidarité 05100 Briançon
14	200 €	4 000 €	Association Environnement & Solidarité 05100 Briançon

ARTICLE 2 :

D'imputer ces dépenses au Budget 2021 et suivants de la Communauté de Communes du Briançonnais.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le 8 NOV. 2021

Le Président,

Arnaud MURGIA



Décision transmis en Préfecture le : 8 NOV. 2021

Date d'affichage :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.